

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse : Règlement concernant l'heure des messes le dimanche, à Montréal et dans la banlieue. — IV Oraison "de mandato". — V Nominations ecclésiastiques. — VI Service pour feu Mgr Stagni. — VII Correspondance romaine. — VIII Les trois de Saint-Jean : MM. les abbés William, Gullbert et Leduc. — IX Prières après l'absoute.

AU PRONE

Le dimanche 8 décembre

On annonce :

La neuvaine de Noël, lundi le 16¹;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les séminaristes.

Note.—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 8 décembre

Fête de l'IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE, double de 1e cl. avec Oct. ; mém. de la Férie de l'Avent; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note.—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 15 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Caughnawaga et Verchères); du 6, saint Nicolas (Ahuntsic); du 12, saint Constant; du 13, sainte Lucie.

Diocèse d'Ottawa. — Du 9 décembre, sainte Valérie (Boileau).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (West-Shefford); du 11, saint Damase.

¹ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Batiscan).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 décembre, sainte Bibiane (Richmond); du 3, saint François (de Brompton); du 13, sainte Lucie (Disraëli).

Diocèse de Nicolet. — Du 3 décembre, saint François (du Lac); du 6, saint Majorique; du 10, sainte Eulalie.

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Pointe-Fortune); du 4, sainte Barbe.

Diocèse de Joliette. — Du 7 décembre, saint Ambroise (de Kildare).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Baskatong).

Diocèse d'Haileybury. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Attawapiscot).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	9 décembre	— Mont-Rolland.
Mercredi	11	— Sainte-Anne (Montréal).
Vendredi	13	— Saint-Nicolas-d'Ahuntsic.
Dimanche	15	— Lachine. — Saint-Zotique.

CIRCULAIRE

DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

au clergé de son diocèse

REGLEMENT CONCERNANT L'HEURE DES MESSES LE DIMANCHE A MONTREAL ET DANS LA BANLIEUE

Archevêché de Montréal, le 25 novembre 1918.

Chers collaborateurs,

Il y a quelque temps, nous avons autorisé des messes basses le dimanche à onze heures et demie: c'était un essai. Il en est résulté de nombreux inconvénients, qu'il est de notre devoir de faire disparaître.

Nous tenons à ce que toutes les messes soient entendues avec piété; qu'elles soient toutes accompagnées d'une instruction

courte, pratique
pitation en sa
course aux me
tout la grand
et sa solennité
Ces raisons
glements suivan
che de l'Aven
1. Messieurs
ner à leurs par
fre de la popul
tard que dix h

2o Partout,
lieu à onze heu
Ainsi, ceux
faire la sainte
nes qui, pour ra
tardive auront
Elles resteront
prieront un pe
n'en souffriror
mieux observé
3o A la gran
nelle, nous dem
demi-heure.

En communiqu
bien expliquer
grand'messe et
rentes messes de
Agréez, chers
très affectueux

courte, pratique et salubre; que tout ce qui ressent la précipitation en soit banni; que l'on n'ait pas la tentation de la course aux messes les plus tardives et les plus brèves; que surtout la grand'messe conserve dans nos églises son importance et sa solennité traditionnelles.

Ces raisons et d'autres encore nous engagent à édicter le règlement suivant, qui deviendra en vigueur le deuxième dimanche de l'Avent, 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

1. Messieurs les curés seront tenus en conscience de donner à leurs paroissiens le nombre de messes réclamé par le chiffre de la population. Mais il n'y aura pas de basse messe plus tard que dix heures.

2o Partout, la dernière messe sera la grand'messe qui aura lieu à onze heures.

Ainsi, ceux qui désireront assister à une messe basse et faire la sainte communion auront leur choix, et les personnes qui, pour raison de fatigue ou autre, préféreront une messe tardive auront l'avantage de la messe chantée de onze heures. Elles resteront un peu plus longtemps à l'église et elles prieront un peu plus qu'à une messe basse, voilà tout. Elles n'en souffriront certainement point. Le culte public sera mieux observé et la piété individuelle y gagnera.

3o A la grand'messe, à moins d'une circonstance exceptionnelle, nous demandons que la prédication ne dépasse pas une demi-heure.

En communiquant ce règlement à vos fidèles, vous voudrez bien expliquer les nombreux avantages de l'assistance à la grand'messe et indiquer immédiatement les heures des différentes messes dans vos églises respectives.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de nos sentiments très affectueux et très dévoués en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

saint François

Bibiane (Rich-
13, sainte Lucie

çois (du Lac);

François Xavier

broise (de Kil-

François Xavier

François Xavier
J. S.

DES

al).
sic.

MONTRÉAL

DES MESSES

LEUE

novembre 1918.

es messes basses
essai. Il en est
notre devoir de

entendues avec
une instruction

ORAISON "DE MANDATO"

L'oraison "de mandato" *Pour la paix* sera à l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre, discontinuée. A la messe, elle sera remplacée par l'oraison *Pour le pape*.

Par ordre de Monseigneur,

Le 26 novembre 1918.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés:

M. l'abbé **Albéric Corbeil**, curé de Saint-Georges (Montréal-Sud);

M. l'abbé **Oliva Lachapelle**, aumônier chez les Frères de la charité à Saint-Benoît-Labre ;

M. l'abbé **Joseph-Marie Melançon**, chapelain chez les Soeurs de Jésus-Marie à Hochelaga;

M. l'abbé **Ernest Bernier**, chapelain chez les Soeurs de Jésus-Marie à Outremont;

M. l'abbé **Gédéon Sanche**, aumônier chez les Frères de l'Instruction chrétienne à Laprairie.

SERVICE POUR FEU Mgr STAGNI

LE mercredi 27 novembre, dans l'église cathédrale de Montréal, ornée pour la circonstance de ses plus riches tentures de deuil, Mgr l'archevêque a présidé à une cérémonie funèbre en mémoire de feu Mgr Stagni, notre ancien délégué apostolique au Canada, dont nous annoncions naguère la mort à son arrivée à Rome en septembre. M. le chanoine Harbour, curé de la cathédrale, a chanté le service, ayant, pour l'assister, comme diacre et sous-diacre, MM. les

abbés Binette
gneur était au
et M. l'abbé C

Au chœur, le
chapitre et les
puis dès repré
Mgr Stagni fu
ciens, des dom
liers avaient pu

Dans les ne
représentants d
femmes.

Le chœur de
seur Laurende
tion accoutumé
tenait l'orgue.

Dans cette m
ans, pour le jou
au Canada, avai
Souvent, par la
où, cette fois-ci,
ne connaît pas d
les petits et les
plus humbles fi
plus tôt, un peu

Nous avons ga
si modeste et si
répondant à la
nous enissant à l
moire du regret
plissions un vra

abbés Binette et Chabot, de l'église métropolitaine. Monseigneur était au trône, avec, à ses côtés, M. le chanoine Mousseau et M. l'abbé Chartier, de l'Université Laval.

Au choeur, Mgr Emile Roy, vicaire-général, les membres du chapitre et les autres prêtres du personnel de l'archevêché, puis des représentants d'ordres, des servites (dont le regretté Mgr Stagni fut naguère à Rome le prieur général), des sulpiciens, des dominicains, des jésuites et quelques prêtres séculiers avaient pris place.

Dans les nefs, parmi les fidèles, on remarquait plusieurs représentants de nos communautés religieuses d'hommes et de femmes.

Le choeur de la cathédrale, sous la direction de M. le professeur Laurendeau, maître de chapelle, a rendu, avec sa correction accoutumée, la messe de Perosi. M. le professeur Pelletier tenait l'orgue.

* * *

Dans cette même église cathédrale de Montréal, il y a sept ans, pour le jour de Pâques de 1911, Mgr Stagni, alors arrivant au Canada, avait présidé de belles et joyeuses fêtes religieuses! Souvent, par la suite, il était revenu célébrer à ce même autel, où, cette fois-ci, on célébrait pour le repos de son âme. La mort ne connaît pas de privilégiés. Les grands et les sàvants comme les petits et les ignorants, les princes de l'Eglise comme les plus humbles fidèles, tous lui doivent et lui rendent, un peu plus tôt, un peu plus tard, le suprême tribut!

Nous avons gardé, au Canada, de l'ancien délégué du pape, si modeste et si digne toujours, le plus édifiant souvenir. En répondant à la délicate attention de Mgr l'archevêque et en nous adressant à lui pour rendre un dernier hommage à la mémoire du regretté prélat, nous sentions tous que nous accomplissions un vrai devoir de reconnaissance et de piété.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1918¹,

LES terribles circonstances dans lesquelles nous nous trouvons n'empêchent point la vitalité de l'Eglise de s'affirmer chaque jour davantage. C'est ainsi que le Brésil vient d'avoir (1 juillet 1918) un évêché de plus. Il est pris sur la métropole de Marianna qui en fait presque exclusivement les frais. L'archevêque lui-même, pour le bien de son peuple, a demandé cette division. Il garde la partie orientale de son vaste diocèse et cède au nouveau centre religieux la partie occidentale. Ce diocèse est d'ailleurs assez vaste pour subir de nouvelles amputations. L'Italie mesure 286 000 kilomètres carrés et le diocèse de Marianna en a 287 000. Or l'Italie a 270 sièges épiscopaux! Il est vrai d'ajouter que les conditions ne sont pas les mêmes. Le diocèse de Marianna n'a que deux millions d'habitants contre trente-deux que possède l'Italie. Toutefois, il n'y a point encore de comparaison entre la hiérarchie catholique de l'Italie et le diocèse de Marianna. C'est sous Léon XIII seulement que l'augmentation de la hiérarchie catholique a été rapide au Brésil. C'était le seul moyen pratique pour conserver et intensifier la foi. Quand on songe que le Brésil compte huit millions et demie de kilomètres carrés, alors que la France n'en a qu'un demi-million, on voit combien est vaste le champ du père de famille et à quel point sont nécessaires les ouvriers. Il est certain qu'un évêché de plus dans ces pays constitue un centre nouveau et puissant de vie chrétienne. L'autorité épisco-

¹ Cette correspondance, qui nous est arrivée en retard, et dont nous avons dû nous-même retarder la publication, vu l'abondance de matières dont nous disposions, contenait sur la fin alors imminente de la grande guerre des considérations, pourtant fort intéressantes, qui retardent trop pour que nous les publiions à l'heure actuelle. Notre correspondant romain nous pardonnera tous ces retards et ces omissions que les circonstances expliquent. — E.-J. A.

pale peut s
créent, le zè
un élan plus
spécialemen
l'Eglise et
moyen de lu
de vie catho
ple la date d
au Brésil de
tout. A l'he
trouvons dan
Et soyez sûr
XV suit les
ce qu'avait l

Il est dans
en ce qui tou
le noviciat p
noviciat dura
sept ans acc
nombreux In
perpétuelle d
mait les voeu
mais avec un
siècle dernier
ordres, se fais
fession tempo
que les voeux
de la part de
D'une part, le
qui le liait po
le loisir de mi
ties désirables

pale peut s'y faire plus immédiatement sentir, des oeuvres se créent, le zèle des prêtres s'intensifie et tout s'harmonise dans un élan plus vigoureux. Il faut aussi prévoir des jours de lutte, spécialement contre la franc-maçonnerie qui veut y détruire l'Eglise et n'attend que le moment favorable. Le meilleur moyen de lutter contre elle est de multiplier les centres actifs de vie catholique, c'est-à-dire les évêchés. Prenons par exemple la date de 1899. Nous verrons qu'à cette époque il y avait au Brésil deux métropoles et quinze évêchés, soit dix-sept en tout. A l'heure actuelle, soit moins de vingt ans après, nous trouvons dans le même Etat quarante-neuf sièges épiscopaux. Et soyez sûr que le mouvement ne s'arrêtera point là. Benoît XV suit les traditions de Pie X, qui n'avait fait que continuer ce qu'avait heureusement commencé Léon XIII.

* * *

Il est dans les dispositions du nouveau droit une innovation en ce qui touche la profession religieuse. Dans l'ancien droit le noviciat pouvait se faire à seize ans accomplis, et, comme le noviciat durait une année, la profession pouvait se faire à dix-sept ans accomplis. Depuis cette époque se sont fondés de nombreux Instituts, qui ont fait précéder la profession simple perpétuelle de la profession temporaire. C'est ce que l'on nommait les voeux annuels, dont la durée variait selon les Instituts mais avec un maximum et un minimum. Depuis le milieu du siècle dernier, la profession solennelle, qui, dans les grands ordres, se faisait au sortir du noviciat, a été précédée d'une profession temporaire de trois ans. Elle offrait cette particularité que les voeux étaient perpétuels de la part du sujet, mais libres de la part de l'Institut. Il y avait là une dyssymétrie voulue. D'une part, le sujet au sortir du noviciat faisait une profession qui le liait pour la vie. D'autre part, on voulait donner à l'ordre le loisir de mieux examiner si le sujet offrait toutes les garanties désirables. En 1902, Léon XIII étendait aux moniales, par

NE
 octobre 1918,
 nous nous trou-
 Eglise de s'affir-
 Brésil vient d'a-
 ris sur la métro-
 rement les frais.
 uple, a demandé
 on vaste diocèse
 occidentale. Ce
 nouvelles ampu-
 rés et le diocèse
 ges épiscopaux!
 pas les mêmes.
 d'habitants con-
 t, il n'y a point
 nologique de l'Ita-
 XIII seulement
 a été rapide au
 conserver et in-
 sil compte huit
 la France n'en
 te le champ du
 les ouvriers. Il
 onstitue un cen-
 autorité épisco-
 retard, et dont
 u l'abondance de
 alors imminente
 ort intéressantes.
 l'heure actuelle.
 is ces retards et
 E. J. A.

le décret *Perpensis*, l'ancien décret de Pie IX. Maintenant la profession perpétuelle, soit simple, soit solennelle, ne se peut faire que lorsque le sujet, homme ou femme, aura eu vingt et un ans accomplis. Si le sujet est sorti du noviciat avant cette date, il fera des vœux temporaires jusqu'au moment où il pourra valablement émettre ses vœux perpétuels. On comprend facilement cette manière de faire. L'homme n'ayant sa majorité qu'à vingt et un ans et n'ayant qu'à cet âge le pouvoir de se lier par des engagements civils, puisqu'il est jusque-là considéré comme mineur, il convenait qu'il en fut de même pour les engagements bien plus graves qu'il voudrait contracter envers Dieu. Ce qu'il y a à remarquer, c'est que cette disposition abroge tous les articles des constitutions existantes qui lui sont contraires. Les Instituts, selon que le proclame un récent décret des Religieux, avant même d'avoir soumis à nouveau leurs constitutions au Saint-Siège, doivent se soumettre en pratique à cet article du nouveau code, et les professions perpétuelles, qu'elles soient simples ou solennelles, ne se peuvent plus faire valablement que lorsque le sujet aura accompli sa vingt-et-unième année.

DON ALESSANDRO.

LES TROIS DE SAINT-JEAN

MM. LES ABBES WILLIAM, GUILBERT ET LEDUC

L'ÉPIDÉMIE, ainsi dite de "grippe espagnole", a fait, le mois dernier, par toute la province, de bien tristes ravages. Et, le plus souvent, comme sur les champs de bataille, ce sont des jeunes qui sont tombés. La ville de Saint-Jean, et surtout son collège, ont eu leur large part d'épreuves. Rien qu'au collège, trois prêtres-professeurs, encore dans toute la force de l'âge, sont partis, pour cette rive de l'éternité d'où l'on ne revient plus, à quelques jours, nous

allions dire à
c'est une ric
Leduc, est m
bre, et M. l'a
complir un p
de rendre ur
hommes de b
sur qui, semb
années encore
a voulu si tôt
travaillaient t
sympathique à
ces trois morts
tendons que
aussi aux viva

Fondé en 19
des âmes, le c
sept ans, bien
nés confrères
de zèle sacerdo
Mater, à l'oeuv
tion de la jeun
sud — ne sont
découragent ou
les plus graves.
personnel en ur
seurs de Saint-J
s'est imposé, po
des circonstances
fiance de tous.
Le malheur qui l
la Providence a
l'abat, nous le s

allions dire à quelques heures d'intervalle. Trois sur dix-huit, c'est une riche dîme offerte à Dieu! Le plus jeune, M. l'abbé Leduc, est mort le 12 octobre, M. l'abbé Guilbert, le 13 octobre, et M. l'abbé William, le 18 octobre. C'est, pour nous, accomplir un pieux devoir, nous le sentons profondément, que de rendre un modeste hommage à la mémoire de ces jeunes hommes de bien, de ces jeunes prêtres-professeurs de mérite, sur qui, semblait-il, l'on croyait pouvoir compter de longues années encore, et que Dieu, dont les desseins sont insondables, a voulu si tôt rappeler à lui. L'oeuvre du collège à laquelle ils travaillaient tous les trois est, nous le savons, éminemment sympathique à tout le clergé et à tout le diocèse. En saluant ces trois morts, tombés à cet autre champ d'honneur, nous entendons que notre hommage, par-dessus leurs tombes, aille aussi aux vivants qui les pleurent.

Fondé en 1911, à la suite de difficultés qui ont angoissé bien des âmes, le collège classique de Saint-Jean a connu, depuis sept ans, bien des tâches et bien des soucis. Ceux de nos estimés confrères que l'appel de l'autorité et tout autant l'esprit de zèle sacerdotal ont placés là, dans cette nouvelle *Alma Mater*, à l'oeuvre toujours si haute et si féconde de la formation de la jeunesse — de notre belle jeunesse de la région du sud — ne sont pas, il l'ont noblement démontré, de ceux que découragent ou abattent les tâches les plus dures et les soucis les plus graves. Personnel, certes, heureusement choisi, mais personnel en un sens presque improvisé, le corps des professeurs de Saint-Jean s'est trouvé tout de suite à la hauteur. Il s'est imposé, pourrions-nous dire, à un moment pénible et dans des circonstances évidemment adverses, au respect et à la confiance de tous. Ce sera son grand honneur devant l'histoire. Le malheur qui le frappe aujourd'hui, dans ce triple deuil que la Providence a voulu, ne le décourage pas non plus, ni ne l'abat, nous le savons pertinemment. Au moment précis de

LESSANDRO.

LE DUC

agnole", a
ince, de bien
omme sur les
bés. La ville
r large part
fesseurs, en
cette rive de
jours, nous

l'épreuve, alors que leurs confrères, leurs élèves et même leurs dévouées religieuses étaient malades en grand nombre, ceux qui restaient valides se sont faits infirmiers et aides-médecins, pendant des semaines, avec un dévouement qui ne s'est lassé, ni le jour, ni la nuit. Au lendemain de la mort de leurs trois regrettés collègues, à la première réunion du conseil, quand leur supérieur, M. le chanoine Papineau, a fait appel à leur zèle pour un redoublement de travail, afin de combler les tristes vides, les quinze qui restent sur dix-huit ont répondu : "Présents !" En nous inclinant sur les tombes, si vite ouvertes, de leurs trois chers disparus, et en leur exprimant nos respectueuses et fraternelles sympathies, nous tenons tout d'abord, que leur modestie nous le pardonne, à leur offrir sans phrase le témoignage public de notre très vive et très sincère admiration.

* * *

L'aîné des trois comme prêtre, Joseph-René William, était né à Montréal, le 25 novembre 1884. Il avait donc tout près de 34 ans. Après ses études au collège Sainte-Marie, que dirigent les Pères Jésuites de la rue Bleury, il était devenu prêtre le 5 juin 1909. Ecclésiastique d'abord, et puis prêtre, il avait enseigné quelques années au collège de Montréal. Il avait ensuite, pour quelques mois, passé au vicariat de la paroisse Saint-Denis (Montréal). Il était en sixième année à Saint-Jean comme professeur d'anglais.

Au témoignage de l'un de ses anciens maîtres, le jeune René se distingua surtout, parmi ses confrères d'étude au collège, par sa piété, sa bonne conduite et son assiduité au travail. Jugement droit et bon coeur, voilà les deux notes que lui donne cet ancien professeur. Avec cela, ajoute-t-il, réservé, un peu timide et très sensible, René ne surprit personne quand il s'orienta vers le sacerdoce. Il était fait pour cela.

Il l'a d...
 seur d'ang...
 ses élèves
 écoliers, l...
 ble. Il ava...
 beaucoup
 dront long...
 ses confrèr...
 cesser d'être
 camarade
 son tour, l...
 pique sans

Il a vu v...
 confiant da...
 rir, sur sa c...

L'un des
 laisser dans
 ques années,
 core. Il se se
 soutient les
 vées. Et lui-
 sa chère mai...
 fants et pou

Joseph-Ar...
 mars 1883. Il
 plus vieux d'
 son cadet co...
 L'abbé Guilb...
 collège de Sa...
 de Montréal.
 Après avoi

Il l'a bien prouvé à Saint-Jean. Car, s'il était bon professeur d'anglais, obéi, écouté et suivi avec intérêt et succès par ses élèves de toutes les classes, il fut surtout, pour tous les écoliers, le confesseur recherché, aimé et toujours accessible. Il avait le culte des âmes de ses chers enfants. Il leur a fait beaucoup de bien. Ils l'ont vu mourir jeune. Ils s'en souviendront longtemps, comme d'un bon ami et d'un vrai père. Avec ses confrères, aux heures de récréation, l'abbé William, sans cesser d'être un brin timide, était un homme d'humeur égale, un camarade aimable et prévenant, qui avait, plus souvent qu'à son tour, la bonne répartie égayante ou le mot d'esprit qui pique sans blesser.

Il a vu venir la mort avec une parfaite sérénité, en prêtre confiant dans le divin maître. Quelques minutes avant de mourir, sur sa demande, il recevait le Saint Viatique.

L'un des regrets de l'abbé William aura été sans doute de laisser dans les larmes sa respectable mère, veuve depuis quelques années, et qu'il soutenait de son affection et autrement encore. Il se sera consolé quand même, en pensant que le Dieu qui soutient les orphelins ne délaisse pas non plus les mères éprouvées. Et lui-même, sans aucun doute, dans la paix, priera pour sa chère maman, pour ses confrères dans le deuil, pour ses enfants et pour ses dirigés, qui l'aimaient et qui le pleurent.

• • •

Joseph-Arthur Guilbert était né à Saint-Jean même, le 4 mars 1883. Il avait donc 35 ans accomplis, et se trouvait un peu plus vieux d'âge que son confrère l'abbé William. Mais il était son cadet comme prêtre, ayant été ordonné le 21 mai 1910. L'abbé Guilbert avait fait ses classiques et sa philosophie au collège de Saint-Hyacinthe et sa théologie au grand séminaire de Montréal.

Après avoir enseigné quelque temps les éléments latins au

collège de Montréal, il avait été désigné, en 1913, pour le collège presque naissant de sa ville natale. Ce n'est peut-être pas sans quelque sacrifice qu'il accepta de se donner aux oeuvres d'enseignement. Ses goûts personnels l'eussent porté, paraît-il, plutôt vers le saint ministère. Homme de discipline avant tout, il alla quand même volontiers là où le voulait l'obéissance, étant d'ailleurs très heureux de faire quelque chose pour le nouveau collège de sa chère ville de Saint-Jean. Il était là dans sa sixième année, ayant professé deux ans la versification, trois ans le latin et le grec en belles-lettres et, depuis trois semaines, les langues latine et grecque en rhétorique.

C'était, par excellence, un professeur ordonné et méthodique, qui avait l'art ou le talent de bien faire travailler ses élèves et de leur faire aimer le travail. Sérieux et laborieux, il se renfermait volontiers dans sa chambre et... en lui-même, n'était ni expansif, ni exubérant, mais se donnait tout entier à sa tâche. Dès ses années de collège à Saint-Hyacinthe, écrivait au lendemain de sa mort l'un de ses condisciples, Arthur Guilbert fut un homme pieux, appliqué, dont la loyauté et l'activité étaient les notes caractéristiques. Avec lui, pas de faux-fuyants ni de tergiversations, il aimait les situations nettes et tranchées. Il avait quelque chose du bon soldat : sa démarche vive et un peu brusque, son sens de l'ordre et de la discipline, et en même temps l'oeil clair et ferme. Il excellait dans les jeux et fut un "commandant" du petit bataillon des écoliers absolument remarquable. Il avait comme naturellement de l'ascendant sur ses camarades, et l'on se souvient encore, sur les bords de la "Maska", des manoeuvres qu'il commanda en juin 1906. Avec cela que sa gaieté, sa franchise, son bon coeur et sa parole sonore lui valurent d'ailleurs constamment la confiance de ses confrères et de ses condisciples, comme aussi de ses supérieurs. On l'appela à toutes les "charges" du monde écolier. Il s'en acquitta toujours bien. Ce qu'il avait été élève à Saint-Hyacinthe, l'abbé

Guilbert
d'agrandi-
tivement
et au bien
Il est n
conté, sile
comme ces
pour ainsi
généreux
plus se re
devoir, c'e

Le plus
au comté I
de Valleyf
Il avait do
Saint-Jean
dination, p
ville. Mais
fessorat, il
On était en
il avait le d
des trois. D
L'abbé, L
surtout prof
ter en belles
Il aimait ces
mais parce c
qu'elles sont
elles restent
C'est dire qu
tion.
A Valleyfi

Guilbert le fut maître à Saint-Jean, avec ce quelque chose d'agrandi et de plus sérieux encore qui décèle l'homme définitivement formé qui a du vouloir et sait le tourner à l'action et au bien.

Il est mort, après avoir beaucoup souffert, nous a-t-on raconté, silencieux et ferme, résigné et aussi très généreux, un peu comme ces moines d'autrefois qui se couchaient d'eux-mêmes, pour ainsi dire, si dignes, dans la tombe, ou comme ces soldats généreux de nos tristes années de guerre qui, tombés pour ne plus se relever, ont l'air de dire sans plus: " J'ai fait mon devoir, c'est bien! " (abbé Desgranges).

* * *

Le plus jeune des trois, Albert Leduc, était né à Chêneville, au comté Labelle, le 26 août 1892. Il avait étudié au séminaire de Valleyfield et avait été ordonné prêtre le 27 juillet 1915. Il avait donc 26 ans d'âge et 3 ans de prêtrise. Il enseignait à Saint-Jean depuis cinq ans. Il avait cependant, après son ordination, passé quelques mois au saint ministère, à Papineauville. Mais, se sentant une vocation particulière pour le professorat, il avait demandé et obtenu de retourner à Saint-Jean. On était en droit de compter beaucoup sur lui. Il était jeune et il avait le don. Hélas, il est parti quand même, et le premier des trois. Dieu seul est juge de ce qui convient.

L'abbé Leduc, par goût, était un homme d'étude. Il avait surtout professé la versification et il venait seulement de monter en belles-lettres pour y enseigner encore le latin et le grec. Il aimait ces bonnes langues mortes, dont on dit parfois du mal, mais parce qu'on ne les connaît pas. Il savait lui, il devinait qu'elles sont riches en toutes sortes de leçons et que, surtout, elles restent le meilleur instrument de formation intellectuelle. C'est dire qu'il les enseignait, ces langues, avec âme et conviction.

A Valleyfield, ses maîtres et ses amis en témoignent, le jeune

Leduc avait été d'abord un élève assez espiègle. Il avait la spécialité, dans ses premières années, de faire souvent autre chose que ce qu'il avait à faire. C'était évidemment s'exposer à des ennuis, dont il finissait par se tirer pourtant, quelquefois par un trait d'esprit.¹ C'était un fort en thème. "Le professeur dictait en français, raconte M. l'abbé Aubin, Leduc traduisait immédiatement, en arguant que le latin est plus concis." Mais, s'il était original, le jeune Leduc, avec l'âge surtout, devint un élève appliqué et plein de promesses. Dès sa rhétorique, il eut voulu se faire trappiste. Cette vie du moine silencieux, il eut peut-être fini par l'embrasser. Des devoirs d'affection filiale le retenaient dans une situation qui lui permit d'être utile à sa chère maman, veuve elle aussi, et qu'il a laissée si triste et pourtant si généreuse.

A Saint-Jean, l'abbé Leduc fut le bon professeur, dévoué, travailleur, revenant sans se lasser à ses chers auteurs grecs et latins, ses vrais, ses meilleurs amis. "Je suis heureux avec mon latin et mon grec", écrivait-il à un ami (12 sept. 1916) et, une autre fois, au même: "J'aime toujours ma classe" (13 février 1917). Il n'est guère besoin d'insister. On comprend qu'un maître qui aime ainsi sa "matière" est de ceux qui savent la faire comprendre aux autres.

* * *

Dieu, qui est le maître, a voulu qu'il parte jeune, celui-là aussi, qu'ils partent bien jeunes, tous les trois. C'est notre consolation de penser que dans sa miséricorde il leur aura été bon et accueillant. Leur perte est lourde à supporter pour nos

¹ Qu'on nous permette d'en citer un seul en note. C'était au cours d'histoire et à la dernière leçon de l'année. Il s'agissait de résumer une page qui débutait ainsi: "Ce n'est pas sans émotion qu'on ferme le livre sur cette vieille monarchie que l'on sait à la veille d'affreuses catastrophes..." Le professeur interroge: "Eh! bien, Leduc, que dites-vous de cette page?" — Et l'autre, grave: "Ce n'est pas sans émotion, monsieur, que je ferme mon livre..." — E.-J. A.

chers amis
les sympathies
savent, Dieu
Deus provic

La public
prières que
ou d'une al
l'ancienne p
de ne rien aj
a chanté *Rec*
Cette dist
fait, elle pro

I — PI

L'ancienn
pace, à la sui
anniversaires
du *Rituale* et
Rites.

1o. Dans le
au début du
une messe de
absoute. Or à
in pace et R
cristiam.

2o Le *Ritu*
après l'oraiso
contraire, plu
nier V. est *R*
animæ, etc.

De ces deu

chers amis de Saint-Jean. Redisons à ces derniers qu'ils ont les sympathies de tous leurs frères du sacerdoce. Et puis, ils le savent, Dieu pourvoit toujours quand on a confiance en lui !
Deus providebit !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

PRIERES APRES L'ABSOUTE

La publication d'un feuillet qui donne au long les diverses prières que le célébrant doit réciter au retour des funérailles, ou d'une absoute, remet en mémoire et peut-être contrarie l'ancienne pratique, qui peut exister encore en certains lieux, de ne rien ajouter après qu'on a dit *Requiem aeternam* et qu'on a chanté *Requiescat in pace* à un service anniversaire.

Cette distinction paraissait fondée sur le *Rituale*, mais de fait, elle provenait d'une fausse interprétation.

I — PRETEXTES DE L'ANCIENNE PRATIQUE

L'ancienne pratique de ne rien ajouter après *Requiescat in pace*, à la suite d'une absoute le corps absent, par exemple aux anniversaires, est censée autorisée par les rubriques du *Missale*, du *Rituale* et par une ancienne décision de la Congrégation des Rites.

1o Dans le dernier titre (XIII) du *Ritus celebrandi Missam*, au début du missel, on trouve les différences qui distinguent une messe de *Requiem* des autres, et la manière de chanter une absoute. Or à la fin on lit: *Et dicto per Cantores Requiescat in pace et R. Amen, precedente Cruce redit cum aliis ad Sacristiam.*

2o Le *Rituale Romanum*, au titre VI, chapitre 3, indique, après l'oraison finale, le *V. Anima ejus et animæ*, etc. Au contraire, plus loin, au chapitre 5, pour l'anniversaire, le dernier *V.* est *Requiescat in pace*, sans le *V. Anima ejus et animæ*, etc.

De ces deux indications, on a conclu qu'en l'absence du

corps, il ne fallait pas dire **Anima ejus et animæ...**, mais seulement lorsque le corps est présent.

3o Quoique cette opinion eût contre elle les meilleurs liturgistes, les chanoines réguliers de la basilique de Latran consultèrent la Congrégation des Rites.

11. An post absolutionem quæ fit super cadaver in die obitus, vel supra tumulum in die anniversario, aut super lectulum, seu casttrum doloris in die commémorationis omnium defunctorum, dicto versiculo **Requiescant in pace**, subjungi debeat **Anima ejus, et animæ omnium fidelium defunctorum, per misericordiam Dei requiescant in pace**, cum de hoc nullam mentionem fecerint Gavantus et alii caeremoniales quod tantum legitur in Rituali Rom. de exequiis, in fine ?

Ad 11. " Servetur Rituale : at in Commémoratione omnium fidelium defunctorum nihil superaddendum."—Die 2 decembris 1684.

Une décision si expressive pour celui qui se donne la peine de l'analyser ne fut pas comprise. Des liturgistes de profession et de réputation y lurent une distinction entre les absoutes le corps présent et les absoutes le corps absent. Le Vavas seur lui-même, après l'avoir bien analysée et l'avoir comprise, en a tenu compte dans sa 1e et sa 2e édition de son *Cérémonial romain* (1857 et 1859), mais malheureusement a adopté l'opinion contraire, qui est fausse, dans ces éditions 3e à 8e inclusivement (de 1865 à 1898). Heureusement qu'il s'est corrigé, en revenant à sa première interprétation dans les éditions 9e et 10e (1902 et 1910), pour se conformer à d'autres décisions plus récentes.

C'est sous l'influence de cette opinion erronée, embrassée par plusieurs liturgistes tels que de Conny, Falise, Favrel (Baldeschi) et diverses revues ecclésiastiques, la *Nouvelle revue théologique* et les *Ephemerides liturgicæ*, que s'établit ou se maintint en France et en Canada la pratique de ne rien ajouter au **Requiescat in pace** après l'absoute en l'absence du corps. — (À SUIVRE)

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.